

RAPPORT D'ANTHONY BABKINE
ET DU CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE
Septembre 2020

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN ACCÉLÉRATEUR DE DIVERSITÉ

15 recommandations stratégiques
pour une France numérique plus diversifiée,
inclusive et performante, au cœur du plan
de relance économique post COVID19



Anthony Babkine


conseil national
du numérique

Sommaire

Editorial d’Anthony Babkine	4
Editorial du CNNum	5

INTRODUCTION	7
Le numérique : un vivier d’opportunités pour les talents et les entreprises	10

NOS CONVICTIONS	
L’importance de la diversité géographique	12
Les risques d’un écosystème numérique peu diversifié	13
Talents et entreprises : une rencontre à favoriser	14
Méthodologie	15

LES RECOMMANDATIONS	
Axe 1 : Garantir l’information et l’accès à la formation sur les opportunités numériques auprès des profils issus de la diversité	18
Axe 2 : Repenser et mesurer la politique de recrutement pour répondre au manque de diversité dans le numérique	40
Axe 3 : Renforcer la politique de dynamisation des territoires	48

Liste des personnes auditionnées	56
Lettre de saisine et lettre de mission	60
À propos d’Anthony Babkine et Diversidays	64
À propos du Conseil national du numérique	65

Les recommandations

Axe 1 : Garantir l'information et l'accès à la formation sur les opportunités numériques auprès des profils issus de la diversité

Des nombreux entretiens que nous avons réalisé auprès des acteurs de l'inclusion, des jeunes et des entreprises, l'axe de la formation est particulièrement ressorti. Ces échanges ont permis de souligner, d'une part, la méconnaissance des métiers et des formations numériques par les talents intéressés (élèves, personnes en reconversion...) et d'autre part, l'élitisme des formations informatiques, notamment privées, qui perpétuent malgré elles des mécanismes de reproduction sociale qui bénéficient déjà aux plus favorisés et conduisent à exclure les autres. Ainsi, nos préconisations incluent sensibilisation des élèves (recommandations 1, 2) et des prescripteurs aux opportunités numériques (recommandation 3), création de nouvelles formations accessibles (recommandation 4) et accès au numérique, notamment par le renforcement des bourses pour les étudiants et les apprentis (recommandations 5 et 6, 7, 8 et 9).

